



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



## Cahier des charges – Octobre 2020

### « Travaux de restauration de mégaphorbiaies, cladiaies ou magnocariçaies en Charente et Charente-Maritime dans le cadre de la restauration des habitats favorables au Vison d'Europe (programme LIFE VISON) »

#### Nom du programme :

« Conservation du Vison d'Europe et des espèces et habitats d'intérêt communautaire associés du bassin de la Charente » (LIFE16NAT/FR/000872)

#### Structure coordinatrice du programme :

LPO (association de protection de la nature et de l'environnement)  
Les Fonderies Royales  
8-10 rue Pujos  
CS 90263  
17305 ROCHEFORT Cedex

#### Personne en charge du programme :

Ingrid Marchand, coordinatrice programme Life Vison (LPO)  
05 46 82 12 45  
[ingrid.marchand@lpo.fr](mailto:ingrid.marchand@lpo.fr)

#### Personne en charge du projet :

Miriana Leroy, chargée de mission Natura 2000 et Life Vison (LPO)  
09 72 45 38 66 | 06 27 78 06 78  
[miriana.leroy@lpo.fr](mailto:miriana.leroy@lpo.fr)

Laurence Caud, Animatrice Natura 2000 (LPO)

07 82 48 91 96  
[laurence.caud@lpo.fr](mailto:laurence.caud@lpo.fr)

Guillaume Planche, Animateur Natura 2000 (LPO)

06 71 16 48 71  
[Guillaume.planche@lpo.fr](mailto:Guillaume.planche@lpo.fr)

#### Maître d'ouvrage :

LPO



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



## 1. Contexte des travaux

### Contexte général

La liste rouge nationale des espèces menacées de disparition a été actualisée en novembre 2017 par l'UICN et le constat est alarmant. La situation ne cesse de se dégrader et une espèce de mammifères sur trois est désormais menacée ou quasi menacée en France métropolitaine. Le Vison d'Europe devient ainsi l'un des trois mammifères les plus menacés de France avec un statut « en danger critique d'extinction ». Autrefois largement répandu en Europe, sa répartition mondiale est désormais limitée à quelques populations isolées et déclinantes en Europe orientale (Russie, Ukraine, Roumanie et Estonie) et à une population située au nord de l'Espagne et dans le sud-ouest de la France (7 départements).

Les destructions, dégradations et fragmentations de ses habitats naturels (zones humides), la concurrence avec le Vison d'Amérique et les collisions routières sont les principaux facteurs responsables du déclin de l'espèce. Un renforcement des actions est nécessaire afin d'éviter sa disparition.

C'est pourquoi un programme LIFE a débuté en septembre 2017 pour répondre aux menaces immédiates qui pèsent sur l'espèce. Un programme LIFE finance des actions qui contribuent au développement et à la mise en œuvre de la politique et de la législation communautaires dans le domaine de l'environnement.

Le programme européen LIFE sur le Vison d'Europe, coordonné par la LPO en partenariat avec le CD17 (Conseil départemental de Charente-Maritime) et le GREGE (Groupe de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement), est mis en place sur le bassin de la Charente (8 sites Natura 2000 dans les départements Charente et Charente-Maritime) qui représente un secteur stratégique d'intervention prioritaire pour la conservation du Vison d'Europe en France car abritant probablement les derniers noyaux de population française et exempt de population établie de Vison d'Amérique.

L'objectif principal du programme est de sauver une espèce en voie d'extinction en France dans son principal noyau de population. 23 actions ont ainsi été définies pour répondre à cet objectif. Parmi celles-ci, **l'action C3 concerne la restauration d'habitats favorables au Vison d'Europe et de la continuité écologique du bassin de la Charente.**

### Périmètre du programme

Le périmètre d'intervention du programme LIFE VISON est circonscrit à 8 sites Natura 2000 localisés en Charente et Charente-Maritime :

- FR5400429 et FR5410013 – Marais de Rochefort
- FR5400430 et FR5412025 – Vallée de la Charente (Basse vallée)
- FR5400472 – Moyenne vallée de la Charente et Seugnes et Coran
- FR5402008 – Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluent
- FR5400473 – Vallée de l'Antenne
- FR5402009 – Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boème)
- FR5400417 – Vallée du Né et ses principaux affluents

- FR5412006 – Vallée de la Charente en amont d'Angoulême

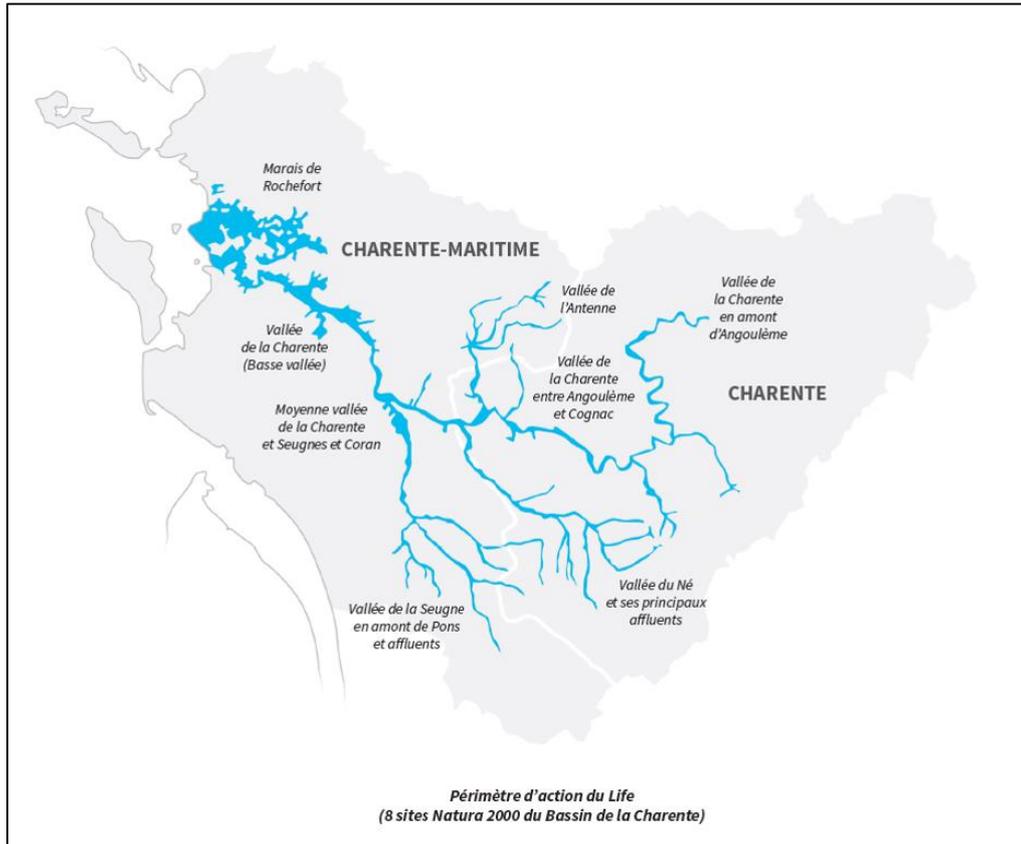


Figure 1 : Périmètre d'action du Life en Charente et Charente-Maritime

### Action C3 : Restauration des habitats favorables au Vison d'Europe et de la continuité écologique du bassin

Cette action consiste à restaurer des habitats humides favorables au Vison d'Europe.

Les ripisylves, les boisements et les mégaphorbiaies alluviaux sont des habitats d'intérêt communautaire qui procurent au Vison d'Europe les abris nécessaires à ses haltes diurnes. Or, ces milieux sont fortement menacés par le déboisement, les perturbations hydrauliques et l'eutrophisation des cours d'eau.

Les magnocariçaies, cladiaies et les mares sont des habitats remarquables abritant une flore et une faune abondante, aujourd'hui fortement menacés par la mise en culture, le drainage et le remblaiement. Les réserves de nourriture y étant abondantes, ces milieux jouent un rôle important dans la survie du Vison d'Europe.

De plus, certains de ces milieux inondés une partie de l'année et riche en végétation, sont favorables à la reproduction des poissons, notamment du brochet.

Le programme LIFE VISON prévoit ainsi sur le territoire du Life la restauration / création de :

- 25 hectares de boisements alluviaux
- 20 hectares de mégaphorbiaies, magnocariçaies et cladiaies (dont 6 hectares déjà déterminés dans le marais de l'Anglade, Les Gonds 17 et 1,5 hectares déjà restaurés à Rouffiac en Charente-Maritime)
- 10 mares et dépressions humides
- 5 frayères

**L'objet du présent cahier des charges est d'établir les modalités techniques pour mener des travaux de restauration de mégaphorbiaies, cladiaies ou magnocariçaies localisées sur plusieurs parcelles privées et communales en Charente et Charente-Maritime.**

Le tableau annexé permettra d'établir un référentiel de type « bon de commande ». Par la suite, chaque projet localisé de restauration de mégaphorbiaie, cladiaie ou magnocariçaie sera étudié au préalable, sur site, afin de définir les caractéristiques des travaux commandés et le budget précis afférent. Les facturations seront plafonnées aux dépenses réelles correspondant aux interventions effectives.

## 1. Cahier des charges techniques des travaux

### Objectifs du projet

Les travaux faisant l'objet du présent cahier des charges doivent répondre aux objectifs suivants :

- Restaurer des mégaphorbiaies, cladiaies ou magnocariçaies à vocation écologique favorables au Vison d'Europe et aux espèces d'intérêt associées, certaines situées dans des zones de dépression où l'eau s'accumule naturellement ;
- Accentuer ou créer des dépressions humides linéaires ou non à vocation écologique ;
- Respecter, dans la conduite des travaux, le sol ainsi que les espèces remarquables présentes sur le site.

### Prestations attendues

#### Prescriptions générales

Le présent cahier des charges fixe les conditions d'exécution des travaux de **création ou restauration de mégaphorbiaies, cladiaies ou magnocariçaies localisées sur le territoire du LIFE en Charente-Maritime et Charente (figure 1), dans le cadre de l'action de restauration des habitats favorables au Vison d'Europe (action C3).**

Le prix proposé dans la demande de devis permet de sélectionner le prestataire mais le prix final des travaux de restauration d'une mégaphorbiaie, cladiaie ou magnocariçaie sera dépendant du contexte du site, et devra être validé par la LPO.

En effet au regard de l'objectif global de **20 hectares de mégaphorbiaies**, cladiaies ou magnocariçaies il est essentiel de suivre au mieux les réalités naturelles du terrain. Ainsi, la LPO se réserve le droit, conformément aux documents visés dans le présent cahier des charges, de modifier les limites des travaux de sa propre initiative ou sur proposition du prestataire. A cet effet, un encadrement technique sera assuré par l'équipe LIFE VISON, plus particulièrement, le référent LIFE VISON et/ ou l'animateur Natura 2000 du site. Le prestataire sélectionné interviendra en étroite collaboration avec la LPO.

Les travaux à la charge du prestataire comprennent l'ensemble des fournitures et prestations nécessaires à la restauration d'une mégaphorbiaie, cladiaie ou magnocariçaie selon les règles de l'art.

#### **Les travaux à réaliser peuvent comprendre, selon les sites:**

- Des opérations d'éclaircie du milieu (ex : quelques coupes de jeunes saules ou autres, des ronces, débroussaillage, abattage et débroussaillage localisés à la tronçonneuse et débrousailluse à dos et / ou barre de coupe d'élagage, rognage/ croquage de souches de peupliers, gestion des

dragons de peupliers avec conservation de la strate herbacée, éventuellement broyage selon modalités particulières...) pourra être réalisé de septembre à mars, afin de permettre la réouverture du milieu et de restreindre le phénomène de comblement (ne pas supprimer la totalité de la végétation de manière à conserver quelques zones ombragées et limiter l'évaporation) ;

- Eventuellement, une fauche (exportatrice selon le contexte) ;
- Un relevé topographique afin de localiser au mieux la dépression humide, livrable : localisation des secteurs les plus bas de la parcelle concernée ;
- Un relevé pédologique à la tarière sur le secteur choisi afin de définir la profondeur de creusement ;
- Le creusement de la dépression à l'aide d'une mini-pelle mécanique de poids adapté au sol humide et à la surface de la dépression (qui sera définie au préalable). Le volume de terre à extraire (déblai) sera défini au préalable.
- La dépression étant située en zone humide du lit majeur des cours d'eau (en lien avec la nappe), il n'est pas nécessaire de l'imperméabiliser.
- L'exportation du déblai et régilage sur parcelles à proximité immédiate ou éloignées de quelques kilomètres
- La confection de tas de rémanents du chantier de 2m de haut et de 4/5m de large, non mobilisables par les crues, pour constituer des gîtes à Vison d'Europe
- Fournitures nécessaires à la bonne exécution des travaux (ex : piquets bois pour matérialiser la dépression future)
- Installation et organisation de chantier (clôture, signalétique, etc.)

NB : L'appréciation du travail effectué portera sur la qualité des opérations. Une attention particulière sera portée aux matériels employés par le prestataire.

En cas de prestations supplémentaires ou modificatives, le prestataire ajoutera une annexe explicitant les prestations complémentaires éventuelles. Le prestataire est sensé avoir contrôlé toutes les quantités, toute plus-value postérieure à la passation du marché ne pourra être prise en compte. La facturation devra correspondre à la réception des quantités correspondant aux travaux et fournitures réellement effectuées et impérativement validée par la LPO au préalable.

L'ensemble des travaux réalisés par l'entreprise sera conforme à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur lors de l'exécution des travaux.

La proposition du présent devis devra, pour rester comparable, être impérativement chiffrée par le prestataire. Toutefois, si ce dernier estime nécessaire, pour des raisons techniques ou économiques, de proposer une variante, celle-ci devra être jointe à l'offre de prix avec un descriptif clair des propositions d'exécution.

Le prestataire indiquera, dans son offre, la liste ainsi que les caractéristiques techniques des matériels utilisés. Il en indiquera les performances qu'il attend.

**Le prestataire ne peut pas se rendre seul et sans autorisation sur la parcelle concernée par le présent cahier des charges.**

**Tous les documents réalisés devront porter la mention, obligatoire sur tous les documents produits dans le cadre de cette mission pour justifier auprès de l'Europe de la mise en place de l'action C3, à savoir : « LIFE16 NAT/FR/000872 – PROGRAMME LIFE VISON ».**

Au regard de la localisation des travaux au cœur d'un site Natura 2000, et le niveau d'engorgement du sol, les modalités d'intervention décrites ci-après devront impérativement être respectées :

- Intervenir en dehors des périodes sensibles pour la faune à enjeu, à savoir, généralement entre septembre et mars, sauf dérogation exceptionnelle délivrée par la LPO
- Réaliser les travaux d'ouverture de végétation préalables au creusement des dépressions de manière manuelle à l'aide d'outils portatifs (débroussailleuse à dos, etc.) ou de manière mécanique à l'aide d'engins légers adaptés ;
- Hors essences exogènes (peupliers, érable negundo, etc.), conservation des essences éventuellement présentes (arbusives et arborées), sauf contre-indication de la LPO ;
- Pas d'engin lourd, usage d'engins adaptés aux zones humides et optimisation du passage des engins afin de ne pas créer d'ornière ou de déstructurer le sol sur des surfaces importantes ;
- Respect des connexions hydrauliques avec l'hydrosystème (fossés, canaux, cours d'eau, fleuve) ;
- Ne pas entreposer même temporairement les produits de débroussaillage et de coupe dans les zones d'écoulement, les lits des cours d'eau ou dans les mares/dépressions ;
- Pas d'intervention en cas d'inondation ou si les sols sont gorgés d'eau, sauf matériel très spécifique et adapté.

Ainsi, pour respecter ces modalités, les travaux devront impérativement être réalisés **en dehors des crues**. La LPO devra être informée de toute difficulté rencontrée et de toute modification dans l'organisation de la mission.

**A titre informatif, la réalisation des travaux est prévue prioritairement pour cet automne 2020 / hiver 2021.**

#### Prescriptions relatives à l'éclaircissement du milieu

Selon le contexte, l'éclaircissement pourra demander de réaliser des travaux de débroussaillage manuel ou mécanique voire d'abattage. Au préalable, le prestataire devra avoir défini et validé avec la LPO les modalités et la localisation de ces travaux d'éclaircissement.

#### Prescriptions relatives à la création de dépressions humides

S'agissant du creusement des dépressions humides, le prestataire devra avoir défini et validé avec la LPO les modalités et la localisation exacte de ces travaux.

#### Prix

**Un tableau « Bordereau de prix » détaillant le devis à remplir par le répondant est fourni en annexe.**

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux, y compris les frais de déplacement et les frais généraux, impôts et taxes.

A l'exception des seules sujétions mentionnées dans le marché comme n'étant pas couvertes par les prix, ceux-ci sont réputés tenir compte de toutes les sujétions d'exécution des travaux qui sont normalement prévisibles dans les conditions de temps et de lieu où s'exécutent ces travaux, que ces sujétions résultent notamment :

- de l'utilisation du domaine public et du fonctionnement des services publics ;
- de phénomènes naturels ;

- de la présence de canalisations, conduites et câbles de toute nature, ainsi que des chantiers nécessaires au déplacement ou à la transformation de ces installations ;
- des coûts résultant de l'élimination des déchets de chantier ;
- de la réalisation simultanée d'autres ouvrages.

Les prix sont établis en considérant qu'aucune prestation décrite dans le présent cahier des charges n'est réalisée par la LPO.

**Le prestataire indiquera le matériel utilisé, la période d'intervention et le planning prévisionnel des travaux.**

NB : toutes les factures devront obligatoirement porter la mention « LIFE16 NAT/FR/000872 – PROGRAMME LIFE VISON ».

### Renseignement technique et administratif

Le prestataire s'engage à :

- Au préalable à toute intervention, conformément aux obligations légales, réaliser une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) afin d'avoir connaissance des potentiels ouvrages de transport ou de distribution d'électricité, de gaz, d'eau, d'assainissement, de télécommunications, etc. et ainsi d'éviter tout risque d'accident et d'atteinte aux ouvrages et aux personnes. Cette règle est dictée par des impératifs de sécurité liés à la densité d'infrastructures dans le sous-sol des zones agglomérées ou industrielles
- Aviser le référent LIFE VISON de la date à laquelle les travaux démarreront et une visite d'ouverture de chantier sera réalisée *in situ* en présence du responsable de chantier référent unique, présent durant la totalité des travaux.
- Aviser le référent LIFE VISON de la date à laquelle les travaux seront achevés et une visite de vérification des travaux accomplis sera réalisée *in situ* en présence du responsable de chantier référent unique.

**A titre informatif, la réalisation des travaux est prévue prioritairement pour cet automne 2020 / hiver 2021.**

**Les travaux devront être achevés (réception de chantier réalisée et validée) avant le 31/12/2021, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le commanditaire (la LPO).**

### Procédure de sélection du prestataire

#### **Modalité de remise des offres**

Les propositions devront être adressées **avant le 20 novembre 2020** par courriel à la coordinatrice du LIFE VISON :

Ingrid MARCHAND [ingrid.marchand@lpo.fr](mailto:ingrid.marchand@lpo.fr)

Personne à contacter si besoin de précisions :

Laurence CAUD

07 82 48 91 96 | [laurence.caud@lpo.fr](mailto:laurence.caud@lpo.fr)

Miriana LEROY  
09 72 45 38 66 | [miriana.leroy@lpo.fr](mailto:miriana.leroy@lpo.fr)

### Critères de sélection du prestataire

Deux critères interviendront dans le choix du prestataire :

- **Critère prioritaire** : connaissance du territoire concerné par le cahier des charges et expérience dans la gestion des milieux naturels.
- **Critère secondaire** : prix de l'assistance et de l'accompagnement demandé.

Critères	Pondération
1- Valeur technique	55%
1.1- <i>Expérience préalable de l'entreprise en chantiers « gestion des milieux naturels »</i>	20%
1.2- <i>Equipement de l'entreprise en matériel spécifiquement adapté au chantier</i>	15%
1.3- <i>Proposition technique et compréhension du cahier des charges par l'entreprise, bénéfiques pour la biodiversité</i>	15%
1.4- <i>Planning prévisionnel</i>	5%
2- Prix de la proposition commerciale	40%
3- Développement durable	5%
3.1 – <i>Distance entreprise/chantier</i>	5%

Le devis sera réalisé en bonne et due forme (comportant notamment les coordonnées du répondant, son n° d'immatriculation d'entreprise (SIRET) et autres éléments indispensables). Le devis proposé reprendra les tableaux de bordereau de prix disponibles en annexes de ce cahier des charges. Les prix indiqués constituent des maxima pour chaque opération unitaire. Le répondant a tout le loisir d'ajouter des opérations ou des seuils sur les opérations mentionnées dans les tableaux de bordereau proposés. Selon les projets, seules certaines opérations unitaires seront mobilisées, en fonction de l'objectif du projet. Ainsi, chaque projet proposé par la LPO fera l'objet d'un devis estimatif sur la base du bordereau des prix. La réalisation sera conditionnée par la validation préalable du commanditaire valant ordre d'exécution.

Le devis fera apparaître la mention « **Bon pour acceptation de ces tarifs qui serviront aux devis réalisés en fonction des projets** ».

Après analyse des offres définitives, l'offre est sélectionnée au regard des critères précédemment énoncés et en tenant compte de leur pondération. Les candidats non retenus seront informés par simple courrier ou par mail. Le maître d'ouvrage effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties se sont mises d'accord après éventuelle négociation.

## Annexe 1 : « Bordereau de prix » à insérer dans le devis du répondant

**Objectif : restauration de 13 ha de mégaphorbiaie, cladiaie ou magnocariçaie et volume de dépressions à quantifier sur le terrain –  
cf. présent cahier des charges**

Type d'opération	Unité	Prix à l'unité HT	Matériel utilisé et/ou modalités
Préparation. par modalités adaptées à la présence du Vison d'Europe (préciser)	_____	_____	_____
Broyage manuel de la végétation (<0,5ha)	ha	_____ €HT/ha	_____
Broyage manuel de la végétation (>0,5ha)	ha	_____ €HT/ha	_____
Broyage mécanique de la végétation (<0,5 ha)	ha	_____ €HT/ha	_____
Broyage mécanique de la végétation (>0,5 ha)	ha	_____ €HT/ha	_____
Abattage des sujets moyens	unitaire	_____ €HT/unité	_____
Abattage des gros sujets	unitaire	_____ €HT/unité	_____
Dessouchage	unitaire	_____ €HT/unité	_____
Rognage, croquage de souches	unitaire	_____ €HT/unité	_____
Arrachage de drageons de peupliers avec conservation de la strate herbacée	unitaire	_____ €HT/unité	_____
Relevé topographique pour positionner la dépression	unitaire	_____ €HT/unité	_____
Relevé pédologique (tarière) pour quantifier le volume de terre à extraire	unitaire	_____ €HT/unité	_____
Creusement dépression	m <sup>3</sup>	_____ €HT/m <sup>3</sup>	_____
Exportation terre et régalage sur parcelles proches (<10 km)	m <sup>3</sup>	_____ €HT/m <sup>3</sup>	_____
Disposition de certains rémanents en tas (2m de haut sur 4/5m de large)	unitaire	_____ €HT/unité	_____
Broyage de certains rémanents	m <sup>3</sup>	_____ €HT/m <sup>3</sup>	_____
Export des rémanents non laissés sur place (favoriser les engins légers)	_____	_____	_____
Autre (préciser) :	_____	_____	_____
Autre :	_____	_____	_____
Autre :	_____	_____	_____
Autre :	_____	_____	_____

**NB : Ces opérations comprennent l'installation de chantier et la réception.**



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



GREGE  
Groupe de Recherche et d'Etude  
pour la Gestion de l'Environnement



## Annexe 2 : Attestation sur l'honneur (Document à retourner dûment rempli et signé)

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, .....,

Agissant en qualité de ..... dûment habilité à engager la  
société.....

déclare sur l'honneur :

- être à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- ne pas avoir fait l'objet d'interdiction de concourir ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale ni commis d'infraction au Code du Travail.

Fait à ..... Le .....

Signature (cachet de la société)